

La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Le retour du triomphateur

Tunis, le 3 Avril 1902

LE Retour du triomphateur!

Déjà Tunis pavoise ses demeures!

Déjà les drapeaux claquent au vent et les couronnes de lauriers sont tressées!

Déjà la foule s'endimanche et s'apprête à aller acclamer le Résident. Il a su donner le vigoureux coup de collier. Il a enlevé le vote de nos chemins de fer et l'emprunt pour en permettre la construction, grâce aux sympathies légitimes qu'il s'est acquises dans les deux Chambres, après sa belle conduite en Chine.

...M. Pichon est tout joyeux, écrivait récemment Emile Berr dans le Figaro. Nous le concevons aisément, car en obtenant ce beau résultat notre Résident Général vient de rendre le plus signalé des services à la Tunisie et lui faire faire un pas de géant.

La construction de ces voies ferrées desservant des contrées excessivement fertiles, dont les entrailles recèlent des millions de tonnes de minerais divers, excessivement riches, va faire couler le Pactole sur cette terre qu'un autre résident exécré s'était attaché comme à plaisir à rendre ingrate, inhospitalière, inhabitable à ses compatriotes.

Et puisque le souvenir du maléfisant Millet nous vient à la mémoire en écrivant ces lignes, nous ne pouvons nous empêcher de songer à la rage que doit éprouver le névrosé qui pesa, hélas! trop longtemps sur nos épaules comme une tunique de Nessus!

Le plénipotentiaire en déconfiture, l'ambassadeur en retrait d'ambassade, le despote destitué, le potentat dénué de pouvoir, Sa ci-devant Majesté René Millet-Pacha, ex-vice-roi du royaume de Tunis, doit bouillir de jalousie, mijoter d'envie, griller de désespoir.

De Paris, où la volonté de toute une colonie, à la fin lasse des procédés d'arbitraire et

du régime de bon plaisir dans lesquels il s'était vautré, l'avait exilé, de Paris où il couvrait ses rancunes inassouvies, le Résident détrôné va assister, témoin autant furieux qu'impuissant, à la réception magnifique que la Tunisie reconnaissante va faire à M. Pichon, à l'accueil enthousiaste qu'elle lui ménage.

Le manieur de jolies périodes, de mots quasi-spirituels, le phraseur au gracieux parler se doutait bien que ses médisances avaient bien peu de portée. Aussi a-t-il songé au moyen de les lancer de plus haut, plus retentissantes.

Il a trouvé un moyen et un génial, la tribune, pour y dauber à plaisir contre la Tunisie.

Mais entre la coupe et les lèvres il y a loin.

Oui, comme nous le disions, ce particulier a le front de se présenter aux suffrages comme républicain, radical et anti-clérical!

L'audace de ce réactionnaire avéré, de ce pilier de sacristie, de ce thuriféraire de la réaction, à plat ventre devant elle, nous désarme.

Il ne s'emploierait qu'à faire à la Tunisie plus de mal du haut de cette tribune parlementaire que lors de son néfaste séjour à Tunis.

Si Millet était élu, la Tunisie compterait un ennemi acharné n'ayant que la vengeance au cœur et dont les efforts annihileraient la gestion de son successeur.

C'est dans cette appréhension que nous, Français de Tunisie, nous exhortons fermement nos compatriotes soissonnais, à s'abstenir de favoriser de leur préférence l'homme que nous avons leur dépeint le plus exactement possible.

Bien que nous ne doutions nullement du piteux échec de ce député en expectative, nous ne pouvons nous empêcher d'éclairer les électeurs de l'Asine sur celui qui pour briguer leurs suffrages emploie les mêmes moyens qui l'ont si mal servi à Tunis, c'est-à-dire l'astuce et l'effronterie.

Ecce homo! Voilà l'homme et voilà ce qu'il vaut. Piètre valeur, comme on voit. Nos compatriotes de Soissons ont-ils maintenant le moindre doute sur la manière dont leurs intérêts seront représentés à la Chambre, si Millet était élu?

Donner sa voix à Millet ce serait la donner à un faux républicain qui irait grossir le groupe de la réaction, à moins que Millet ne cherche par ce moyen à forcer la main au ministère pour lui donner l'ambassade de ses rêves.

Dans un cas comme dans l'autre, les électeurs soissonnais ne voudront pas faire le jeu de ce monsieur et réserveront à la candidature Millet le sort qu'elle mérite.

Pour un groupe de Français républicains de cœur :

Em. LACROIX.

Il y a à Bizerte un personnage qui ferait bien de retourner sept fois sa langue dans la bouche avant de se livrer à des réflexions glosesques.

Dernièrement, à une réunion militaire, ce personnage s'est laissé aller à dire que « Bizerte progresserait en dépit de tous les obstacles pour le plus grand profit de la puissance morale de la France.

Qu'est-ce qu'il a voulu dire et de quels obstacles a-t-il voulu parler?

Ces paroles prononcées au lendemain du vote par les Chambres des chemins de fer permettent de supposer qu'il a voulu dire que Bizerte avait été sacrifiée à Tunis.

Si c'est bien là le sens qu'il faut leur prêter, nous le regrettons pour le personnage qui les a prononcées; s'il a voulu parler d'autres obstacles, il ne s'est pas suffisamment appesanti et son langage prête à l'équivoque.

Pour éviter cela, il ferait mieux de parler le moins possible. C'est un sage conseil que nous nous permettons de lui adresser.

UNE OMBRE

Au milieu du concert d'éloges qui vont à M. Pichon, nous ne pouvons nous empêcher de voir une ombre au tableau, celle du cautionnement qui pèse sur les journaux, aussi avons-nous télégraphié pour en obtenir le retrait à MM. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des Ministres, Berthelot, Magniaudé et Bourrat, députés.

On sait que nous l'avions précédemment demandé télégraphiquement à M. Pichon en le félicitant du beau résultat qu'il venait d'obtenir. Voici la copie des quelques dépêches que nous avons passées :

Waldeck-Rousseau, Président du Conseil des Ministres, Paris.

La presse de défense républicai-

ne espère et compte sur vous pour faire disparaître cautionnement des journaux, œuvre antirépublicaine de Millet. Sentiments respectueux.

Lacroix.

Magniaudé, député, 146, rue Montmartre, Paris.

Sommes disposés à marcher sans réserve contre Millet mais serions obligés de faire démarche Pichon pour obtenir retrait cautionnement journaux œuvre néfaste Millet dont femme a été décorée par le pape pour services rendus par son mari à l'Eglise.

Lacroix, directeur Petite Tunisie.

Berthelot, député, rue Mazarine, Paris.

Serions reconnaissants obtenir Pichon, retrait cautionnement. Sentiments dévoués.

Lacroix.

Bourrat, député des Pyrénées Orientales, Paris.

La presse républicaine vous serait très obligée de faire démarche Pichon obtenir suppression cautionnement qui frappe journaux en Tunisie. — Sentiments distingués.

Lacroix.

Si nous sommes si acharnés après le retrait de ce cautionnement c'est parce que nous avons été un peu la cause de son rétablissement et cette idée pèse énormément à nos sentiments républicains.

Quand on parlait du rétablissement du cautionnement nous ne pouvions jamais admettre qu'un fonctionnaire de la République, nous ne disions pas républicain, en vint à suivre les procédés en usage du temps de l'empire qui nous conduisit à Sedan.

C'est pourtant ce que n'a pas hésité à faire Millet.

UN MODESTE

Nous avons vu avec un réel plaisir, que M. Pichon n'a pas voulu garder pour lui tout seul le mérite d'avoir servi à faire voter nos chemins de fer et l'emprunt de quarante millions.

Il a tenu à rendre un public et éclatant hommage à l'homme simple et modeste, au fonctionnaire dévoué, à M. Pavillier, enfin, qui a été la cheville ouvrière des projets préparés de façon si claire et si limpide que les objections étaient aisément réfutées.

« Les quatre nouvelles lignes, a dit M. Pichon à un rédacteur du « Figaro » qui l'interviewait, seront construites sous la direction de notre directeur des Travaux publics, M. Pavillier, qui a déployé dans la préparation de cette œuvre si importante pour l'avenir du Protectorat, une compétence, une autorité, un dévouement que je ne saurais trop louer et nous allons, je vous le promets, faire de la besogne. »

Nous sommes bien certains d'être l'interprète du sentiment général en adressant à notre tour,

au nom de la Colonie reconnaissante, nos chaleureux remerciements à M. Pavillier.

Le nom de ce fonctionnaire dévoué restera gravé dans les annales du livre d'or de la Tunisie.

OPINION LIBRE

Mains-d'œuvre française et étrangère

Dans une interview du Figaro M. Pichon a promis de réserver à la main-d'œuvre française les travaux des nouvelles lignes de chemin de fer.

De deux choses l'une : ou cette promesse implique un privilège octroyé arbitrairement à nos compatriotes ou elle émane d'un principe raisonné et assis.

Dans le premier cas, nous sommes en plein sentimentalisme nationaliste qui peut aussi selon les personnes, selon les circonstances, être poussé à un degré préjudiciable aux intérêts de la Tunisie.

Dans le second cas — s'il s'agit d'un principe — il est remarquable qu'après vingt ans d'occupation il ne soit pas encore suffisamment ancré dans les esprits au point de ne plus faire de doute pour personne. En l'occurrence, M. Pichon n'eût même pas dû prendre la peine d'en assumer l'engagement. Cela se serait entendu de soi-même.

Si je me permets de dire mon mot, sans avoir étudié à fond le litige — j'avoue mon ignorance — c'est que ce mot ne semble pas avoir encore été dit. Que s'il l'a été, j'ai alors à me rapprocher peut être, de ne pas le pressentir à travers les articles des écrivains que le problème occupe assez spécialement.

Quelles sont les raisons qui doivent militer en faveur de l'emploi de la main-d'œuvre française en Tunisie — s'entend pour les travaux publics ?

Est-ce la qualité de français ? J'y consens. Mais pourquoi ? Est-ce que qualité de français doit être pris dans le sens d'excellence ? Non pas ! car on dit aussi la qualité d'italien, d'allemand, de maltais, de grec. Que si qualité signifiait autre chose que particularité le français pourrait à bon droit revendiquer des privilèges analogues au Canada, aux Etats-Unis, dans les républiques de l'Amérique du Sud et notamment en Argentine. On l'enverrait au fauve légendaire mal famé pour son impolitesse : l'ours.

Est-ce parce que la Tunisie est aux mains de la France ? C'est un sentiment et non un principe. Car dans ce sens nous en arriverions à exclure les autres nationalités de toutes entreprises, même privées. Or la France approvisionne-t-elle le marché du travail du stock de bras que réclamerait ce sentiment ? Non ! Alors il faut s'arrêter à une limite. Où la fixerons-nous ?

Et puis, n'y a-t-il pas quelque chose d'humiliant à ne devoir un emploi qu'à sa nationalité et non à une supériorité personnelle ? Cette nationalité qui devient un fonds de

commerce ne tourne-t elle pas au parasitisme ?

Eh bien ! malgré l'éloignement où je tiens toute idée exclusiviste en matière de nationalité, je crois que la préférence appartient de droit à la main d'œuvre française dans les travaux publics. Cela pour une raison toute élémentaire, c'est que l'argent en sort des poches mêmes de ces ouvriers français.

« Qui paye commande » Ce n'est plus du sentiment, c'est de l'économie politique, de l'arithmétique prosaïque, c'est par conséquent de la justice et de la morale commerciale la plus saine.

La main-mise sur la Tunisie a coûté et coûte à la France. Le corps d'occupation et l'administration résidentielle sont à sa charge. Qui paye ? Les Français. Ceux de France et ceux d'ici, jusqu'au dernier des terrassiers, — car sur le petit héritage de France dont on lui rognera des droits de succession, pour ne prendre que cet exemple (il y en a mille), une part s'en va au budget pour solder les dépenses de sa patrie en Tunisie.

Les occasions de récupérer ces fonds sont rares. Ce n'est pas une raison pour les mépriser. En tous cas, il y a là un droit qui me semble peu contestable.

Que l'on ne vienne pas dire : mais alors ce droit là s'étend aussi sur les entreprises privées, car, somme toute, les troupes qui garantissent la sécurité des propriétés des français ne sont elles pas françaises aussi ?

Que nenni ! car si elles étaient italiennes ou anglaises, la protection n'en serait pas moindre, tandis que si l'Italie occupait et administrerait le pays ce seraient les italiens qui en paieraient l'entretien, que dis-je ? qui y contribueraient par leur service personnel comme nous.

Allons plus loin. Le Français subit ici toute la loi de son pays et l'Italien non. Celui-ci peut se soustraire à ses lois militaires. Le français ne le peut. L'Italien peut gagner trois ans de son existence sur le français. On n'extradera pas l'inois. Le français sera appréhendé sur place. La balance n'est pas égale.

L'Italien apporte des goûts et des besoins moins dispendieux, donc moins propices au commerce d'importation que le Français. Si la douane gratifiait les Italiens de la différence que les Français rapportent en plus des autres nationalités, celles-ci ne tariraient pas d'éloges sur notre préexcellence.

Pour se dire équitable, il n'est pas besoin de pousser la démonstration si avant.

Notez que je me tiens jalousement à l'écart des exagérations.

Je ne dis pas que les 40 millions de l'emprunt futur sortiront des bas de laine français et non étrangers. Ce serait une erreur. Les souscriptions seront cosmopolites. Et d'abord ce ne sera pas un sacrifice mais un placement. Or je ne parle que des sacrifices subis par le travailleur lui-même.

Autant à dire des fournitures militaires. Elles devraient appartenir à des Français en vertu du même principe d'affaires.

Toute autre considération me semble puérole.

Pour les monopoles et grandes concessions d'Etat, c'est encore la même chose. On ne les confère qu'à des Français. Eh bien ! à leur tour ceux-ci devraient subir la situation dont ils profitent, à savoir : s'astreindre à n'employer que des Français. Sinon ils commettent un rapt envers eux-mêmes.

Le même principe s'applique aux fournitures des travaux publics, municipaux, et autres entreprises officielles. C'est à bon droit, en toute morale que les fabricants français peuvent dire : Les commandes que vous donnez sont le fruit de nos sacrifices personnels de tous les jours, depuis vingt ans. En nous préférant, vous nous permettez d'occuper des ouvriers, et faire des dépenses profitant au reste du pays, qui rentre ainsi dans

des débours que n'ont fait, ne font, et ne feront jamais, ni les italiens, ni les anglais, ni les grecs. Nous ne réclamons pas de passe-droit, nous voulons de la comptabilité honnête.

J'entends bien que la France est ici la représentante de la civilisation occidentale qu'elle a quasi charge d'âmes de toutes ses voisines, qu'il y a solidarité, etc., etc., mais c'est en vertu même de ces principes élevés que je réclame un privilège pour la main d'œuvre française. Car, que je sache, ni l'Italie, ni l'Angleterre, ni la Grèce, n'ont offert à la France d'assumer leur quote-part des frais de conquête d'occupation, de garantie d'intérêts frais diplomatiques, administratifs judiciaires, voire scolaires. etc. Voilà qui correspondrait bien à un concert occidental. Mais jusqu'ici nous n'avons que trois chefs d'orchestre et un seul instrumentiste et l'instrumentiste c'est nous.

Car tant qu'il s'agit de proclamation de principes, je consens à ce que ce soit la France — entité morale, sœur aînée du genre humain — qui en recueille tout l'honneur. Mais quand il s'agit de sacrifices d'argent, on me concédera bien que ce sont ses citoyens en chair et en os qui sont à la peine et paient et que par suite, c'est à eux à être à l'honneur et au profit.

L'opinion des italiens sur ce point, sera la bienvenue.

L. P.

LE Cautionnement est mort

Notre journal a relaté les efforts que fait M. Jacques Bahar depuis la disparition de son organe, pour se faire restituer son cautionnement. Suivant sa doctrine, ce nantisement lui est dû depuis cette date, alors que tout le monde le croyait immobilisé pour cinq mois.

On sait combien cette question nous passionne, car elle touche aux intérêts moraux et vitaux du pays entier. C'est le cautionnement qui a renversé tous les gouvernements en France, depuis Napoléon 1^{er} ; et la République ne doit la vie qu'au dogme de la liberté de la pensée.

Car le droit du journaliste de tout dire, n'est pas un privilège personnel, il ne correspond qu'au droit du public de tout savoir. Et c'est pour ce droit que seul, nous pouvons le dire avec orgueil, — nous avons lutté et souffert depuis des années.

Le bruit court que M. Pichon va abolir ce musèlement de l'idée.

Nous en acceptons l'augure avec joie et nous avons la conviction d'aplanir sa voie, de lui faciliter sa tâche en lui fournissant la preuve que le cautionnement n'est plus qu'un cadavre.

Nous venons en effet de consulter un ancien magistrat, savant légiste dont l'opinion ne peut que faire jurisprudence, car la doctrine d'un confrère ne pouvait pour nous, faire loi.

— Mais assurément, nous dit l'honorable jurisconsulte, votre confrère a raison et cent fois raison. J'irai plus loin que lui. Votre loi sur le cautionnement ne tient et n'a jamais tenu debout. Vous êtes même bien bons de vous être laissé bailloigner par elle.

En effet, tout journal ayant cessé de paraître peut, une minute après avoir notifié la cessation au Parquet, retirer son cautionnement.

— Mais le décret ne dit-il pas qu'il doit rester cinq mois à la Recette ?

— Jamais ! le décret est muet. Il n'y a rien, rien, rien !

— Mais s'il intervient une assignation après la disparition ?

— Le décret dit CONDAMNATION, il ne dit pas ASSIGNATION.

— Et une CONDAMNATION ?

— Même pas, car le prélevement pour condamnations ne s'exerce que pendant la vie du journal pour alourdir sa marche. Mais le jour-

nal mort, sa marche étant par définition, plus que paralysée, — les entraves n'ont plus de raison d'être et le cautionnement devient libre de plano. Car notez que si le Receveur avait le droit de conserver 6.000 francs pendant les cinq mois posthums, à la disposition des assignations, ou des condamnations, il faudrait que le journal mort continuât à fournir comme s'il vivait, les sommes ainsi échancrées jusqu'à expiration des cinq mois afin qu'il y ait toujours 6.000 francs. Alors le cautionnement ne serait plus de 6.000 francs, mais irait jusqu'à des centaines de mille. Car pendant la vie du journal, c'est ce qui se produit.

— Mais alors un journaliste pourrait diffamer quelqu'un, puis disparaître et ainsi échapper à la sanction du cautionnement ?

— Parfaitement ! Un journal peut se rendre financièrement invulnérable. Encourant un procès, il peut dès l'assignation, que dis-je tant que la condamnation n'a pas été signifiée au Receveur, notifier sa disparition au Parquet, reprendre son argent et le redéposer aussitôt sous un autre titre et réparaître après sans rien risquer et cela jusqu'à extinction de chaleur résidentielle.

— Mais alors le but du décret est raté ?

— Parce que le décret n'est lui-même qu'un ratage.

— Mais comment la magistrature interpréterait-elle le décret !

— Elle ne peut interpréter que ce qui existe et non ce qui n'existe pas. Elle s'arrogerait un pouvoir législatif. Or, il y a des précédents écrasants. Il y a une jurisprudence du 11 mars 1834, justement à propos du cautionnement et où la Cour de Cassation dit :

« Attendu que si une erreur s'est glissée dans le texte de la loi du 14 décembre 1830 (sur la presse) cette erreur ne saurait être rectifiée par les magistrats, lesquels ne peuvent appliquer que le texte légalement publié. »

Il faudrait donc qu'un nouveau décret supplémentaire et très draconien vint combler la lacune de ceux de 1834 et de 1897. Mais jamais M. Pichon ne s'abaissera à un pareil attentat, car il a proclamé lui-même au haut de la tribune de la Chambre le 18 novembre 1892 (*Journal Officiel*, page 1607, première colonne, quatrième ligne) : « Lorsque nous faisons des lois c'est pour y mettre le plus de justice et de liberté possible ».

— Il a dit cela ?

— Oh ! l'en a dit bien d'autres ! Donc pour que le décret actuel puisse vivre à l'abri du ridicule public, il faudrait que notre honorable résident soit plus despote que M. Millet n'a jamais été ni voulu être. Il lui faudrait remonter à Charles X aux pires jours de la Restauration.

— Mais alors il ne lui reste plus qu'à abolir le cautionnement ?

— Mais non ! puisqu'il est déjà mort ! il n'a plus qu'à l'envoyer à l'égout d'où il est sorti.

— Mais d'où émanait la légende ?

— De ce que l'on confond généralement les personnes avec les choses. Le décret ne visait que le journal et non le journaliste. Il voulait appesantir le fonctionnement d'un instrument de diffamation mais non le diffamateur lui-même qui, lui, ne peut échapper aux lois, aux amendes et à la prison, que son organe soit vivant ou mort. La preuve en est que sous l'Empire le cautionnement était de 50.000 francs, ce qui signifie bien que l'esprit de ces lois vise un obstacle commercial pour empêcher les journalistes turbulents de trouver des bailleurs de fonds, car un journal peut faire à Tunis autant de dégâts qu'à Paris.

Quant à retenir le cautionnement après la mort du journal, on a confondu la condamnation avec les droits du plaignant qui ne commencent qu'avec la condamnation. Or, par un arbitraire inepte on a pris ce plaignant-fantôme en tu-

telle sans le connaître, avant même qu'il ne se manifeste.

Ce faisant on aurait l'air de vouloir raccrocher tous les passants à accabler un journal mort, d'assignations facétieuses qui immobiliseraient le cautionnement. On forcerait ainsi le journaliste à composer avec le premier quidam venu pour avoir la paix pendant ces cinq mois. Ce serait une provocation au détroisement des cadavres. Ce serait abominable.

Je ne crois pas qu'il existe quelqu'un à Tunis capable de se compromettre par une aussi infâme doctrine. Je ne crains pas de dire que tout jurisconsulte partagera mon avis à savoir que le cautionnement n'est qu'une œuvre bâtarde et pleine de fissures qui sont des boulevards.

Ce qui fut conçu comme arme de tyrannie est en réalité le plus joli instrument d'opposition et de révolte dont on ait gratifié le journalisme.

Pour s'en servir, ce n'est qu'une question de tour de main.

A propos d'une catastrophe

Dans le numéro de la *Petite Tunisie* du 1^{er} août 1901, notre rédacteur en chef, au sujet d'un accident survenu en gare du Sud, écrivait l'article suivant :

La presse locale ne s'est pas assez appesantie selon nous sur le tamponnement qui s'est produit l'autre dimanche entre les trains 83, d-Hammam-el-Lif et 102 de Zaghouan.

Disons-le immédiatement, il n'y a pas de la faute du personnel et si le train d'Hammam-el-Lif n'a pas été pris en écharpe par l'autre c'est grâce à l'habileté bien connue du mécanicien l'un des meilleurs de la Compagnie. Une seconde avant et l'accident aurait été d'autant plus terrible que c'était un dimanche et que le train d'Hammam-el-Lif était archibondé de voyageurs allant passer la journée au bord de la mer.

Ce qui ne s'est pas produit l'autre dimanche arrivera certainement, inévitablement, fatalement un de ces jours malgré la précaution prise par la Compagnie de faire piloter ses trains en cet endroit dangereux sur des lignes où la circulation est assez chargée : cinquante trains dans la journée sans compter les manœuvres.

Lorsqu'on a construit les voies étroites sur la partie droite de la gare, coupant en cisailles la voie normale, les trains étaient moins nombreux qu'aujourd'hui aussi bien sur Hammam-el-Lif que sur Bizerte, Souk-el-Arba et Bône. Les lignes de Zaghouan et de Crétéville n'étaient pas encore construites.

La Compagnie prend bien toutes les précautions possibles, nous le répétons, pour assurer la sécurité publique mais cette sécurité est à la merci d'un rien, même de la déclivité de la voie qui nécessite souvent une machine de renfort au départ des trains se dirigeant vers La Manouba. C'est dire si la pente est raide et si le mécanicien se dirigeant vers la gare de Tunis emporté par le poids de son train dont il ne serait plus maître malgré l'appel aux freins pourrait éviter une catastrophe.

Nous ne savons à qui incombe le devoir de faire remédier à une situation aussi dangereuse pour le public. Et ce au Gouvernement Français, à la direction générale des Travaux publics ou la C^o du Bône Guelma, mais qui que ce soit, la situation ne peut rester ainsi et on doit faire disparaître le plus tôt possible ce danger public et menaçant en transformant complètement la situation de la gare.

Les voies normales devront être placées sur le côté droit, et devant la gare la voie étroite derrière l'abri qui n'a pas d'autre utilité que de servir de mur d'affichage à un industriel bôninois et les quais de la petite vitesse devront être placés ailleurs, ce n'est pas la place qui manque.

Nous espérons que nos conseils, guidés par la plus élémentaire prudence, seront entendus et écoutés de qui de droit et que bientôt nous verrons disparaître à la satisfaction générale ce danger qui menace les centaines de voyageurs qui fréquentent journallement la gare dite du Sud.

Il s'en était fallu de bien peu pour que quelques jours après un désastre ne fut venu confirmer les appréhensions émises dans l'article reproduit ci-dessus.

En effet, dans le numéro du 13 septembre nous lisons ce ci :

Nous avons déjà appelé l'attention de « qui de droit » sur le danger permanent que le public obligé de partir ou d'arriver par l'un des trains à la gare du Sud.

Un de ces jours derniers, nous ne précisons pas car le fait n'a peut-être pas été signalé et nous ne voulons faire punir personne, sans la présence d'esprit du mécanicien du train d'Hammam-el-Lif, celui-ci venait se jeter sur celui de Bizerte, arrivant en gare de Tunis à 7 heures 35 du soir.

On juge de la catastrophe qui se serait produite, car le train de Bizerte était très chargé ce jour-là.

Dans l'intérêt du public nous adjurons qui de droit de faire disparaître au plus vite cette coupure en cisailles, véritable épée de Damoclès suspendue sur nos têtes.

En cette occasion, le gouvernement n'a pas le droit de regarder à la dépense et doit coûte que coûte trouver les fonds pour faire modifier la situation de la gare.

Malgré nos avertissements réitérés, malgré ceux donnés par la brutalité des faits, malgré les accidents survenus et ceux évités par l'habileté et l'expérience du personnel de la Compagnie, rien n'est venu parer à la récurrence de ces désastres.

On se confie à la grâce divine pour éviter les sinistres ; la voie étroite coupait toujours la voie normale en cisailles ; les trains circulaient sur ces aiguillages mal compris et pleins de danger ; lorsque, mercredi dernier, la grâce de Dieu faisant sans doute quelque peu défaut, on eut à déplorer le terrible tamponnement que l'on sait.

Dix-neuf blessés, dont quelques-uns fort écopés, risquent fort de faire le voyage de l'autre monde, lorsqu'ils n'avaient à faire que celui de quelque localité tunisienne.

Il y a gros à parier qu'en dépit de ce nouvel accident, rien ne sera changé dans le tracé défectueux des voies de la gare de Tunis, en attendant que nous ayons à déplorer de nouveaux désastres.

A moins que l'honorable directeur des Travaux publics ne veuille s'employer à parer au plus tôt à ce véritable danger public, et à faire approuver les modifications nécessaires pour que les voyageurs ne soient pas permanemment exposés à passer de vie à trépas.

Vu la sagacité bien connue de M. Pavillier, nous ne voulons pas un instant douter que les modifications ne soient, d'ici peu, chose faite.

Jean COURT-GELET

Chronique locale et régionale

Notre ami M^o Elie Fitoussi, docteur en Droit, avocat au Barreau de Tunis, nous fait part de son mariage avec M^{me} Jeanne Chabaud.

Bonheur et prospérité aux futurs époux.

Souk-el-Arba
 Par un entrefilet paru dans la *Petite Tunisie* du 21 courant, nous apprenons que, comme son confrère de Souk-el-Arba, le contrôleur Advier avait brillé par son absence au punch offert par les Kairouanais au contrôle suppléant Giltaire, à l'occasion de son départ.

Ces deux fonctionnaires n'ont pas à se disputer le degré de courtoisie à l'égard de leurs collaborateurs, mais où celui de Souk-el-Arba remporte la victoire du match, c'est dans ses intrigues contre toute une population paisible à qui il fait une guerre ouverte et acharnée.

RESTAURANT A LA CARTE
 Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
 M. GUICHARD recommande au public
 sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

BIÈRE GRANDE, MAXÉVILLE
 Hors concours Exposition Universelle 1900
 Président du Jury

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
 EN FUTS, BOUTEILLES & BOCK

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

Outre ses rapports, notre contrôleur ne ménage aucun de ces moyens pour nuire à tout le monde (exception faite, bien entendu, de ses casseroles).

Hanté d'idées noires, effet sans doute d'une maladie, il voit en tous les Français nés une bande hostile, qu'il cherche à brider.

Il nous faudrait plus d'une colonne de la *Petite Tunisie* pour énumérer ses actes, mais il nous suffit de dire qu'il est pour notre colonie qu'est le phylloxera pour la vigne.

Autant nos hauts fonctionnaires ont le devoir et la conscience de s'entourer des sympathies de la population, autant le sieur Camussi cherche à les éloigner et de la maison de France et de sa personne.

Aussi nous ne le voyons plus qu'avec ses mouchards, qu'il emploie pour lui rapporter nos causeries.

De telles procédés de la part d'un vice-consul de France, ne sont certes que trop blâmables et les sujets que nous livrerons à la presse, après consentement des intéressés, prouveront surabondamment combien le contrôleur Camussi devient nuisible à tout le pays.

M. Courty, envoyé à Gabès par suite de ses dissentiments avec le contrôleur, était le fonctionnaire affable qui a su conquérir par sa grande amabilité la solide affection de tous ceux qui l'ont connu.

On attendait anxieusement l'absence du contrôleur Camussi, pour être reçu par M. Courty, auprès de qui on trouvait le meilleur accueil et la plus parfaite impartialité.

Eh bien! ce fonctionnaire qui ne comptait que des amis, le sieur Camussi s'en est débarrassé pour rester maître de ses intrigues.

Le punch qu'on s'était proposé d'offrir à M. Courty, n'ayant pas eu lieu pour les raisons que l'on connaît, la population de Souk-el-Arba n'a pu lui manifester sa sympathie affectueuse et tous les regrets que lui cause son départ.

Nous vous prions donc de vouloir bien lui transmettre, par la voie de votre estimable journal, l'expression des sympathies du tout Souk-el-Arba français.

— Au moment de clore notre article nous apprenons que l'assemblée des membres de l'Alliance Française a été mouvementée toujours par suite des intrigues du sieur Camussi qui aurait refusé la salle du Contrôle au bal projeté par cette société.

A un membre qui lui reprochait son attitude, il déclara spontanément qu'il préférerait sauter qu'adhérer au désir des membres.

Qu'en pense la Résidence, qui lui a donné l'ordre de mettre le contrôle à la disposition de l'Alliance Française?

Nous reviendrons sur ce sujet.

Pont-du-Fahs

Monsieur le rédacteur,
 J'ai l'honneur de vous signaler un fait qui certainement vu votre caractère excessivement français, attirera votre bienveillante attention.

J'étais employé au chantier de l'entreprise de la canalisation à Pont-du-Fahs, une discussion s'éleva entre un Italien âgé de quinze ans et un Arabe d'environ vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Devant l'inégalité des partis, je pris la défense du plus faible et séparai les deux adversaires.

J'entendis alors un Arabe dire derrière moi « Si c'était à moi qu'il avait fait cela, je lui aurais cassé la tête! »

Je me retournai contre l'Arabe et lui dis que s'il voulait me casser la tête il n'aurait qu'à le faire aussitôt. L'Arabe, armé d'une pince, m'en porta un violent coup dans le dos; étant en état de légitime défense, je retirai ma pince de ma ceinture et lui en appliquai un léger coup sur la tête. Alors il voulut me mordre, et pour m'en rendre maître, je fus forcé de lui en porter un second coup aussi léger que le premier.

Tout cela fini, le patron me donna tort, disant que je ne devais pas frapper, et me mit à la porte.

Recevez, monsieur, mes respectueuses salutations.

X...

Monastir

Un incident ayant trait aux dernières élections consulaires a bien divertit la petite colonie française de Monastir.

Un jeune Sicilien, correspondant attitré d'un quotidien, avait promis à un certain candidat arrivé bon dernier à Soussse, qu'il patronnerait sa candidature et emploierait toute son influence et le reste pour lui faire obtenir les suffrages de nos rares électeurs consulaires et finalement de le faire triompher de ses rivaux.

A cet effet, il s'employa avec une activité digne d'un meilleur but à appliquer des affiches sur les murs de tous nos carrefours, sur les toiles de nos vespasiennes, urinoirs, etc. des affiches vertes, où les compétiteurs de son protégé étaient conspués d'une façon assez violente d'aucuns diraient un tantinet grossière.

Un de nos compatriotes lui a fait remarquer très aimablement et très justement de quel droit il s'occupait d'affaires ne regardant que les Français et non les Siciliens.

Santo Diavolone! nous ne sommes pas ici en Sicile, et s'il plait à un journal français d'accepter les élucubrations d'un étranger, il déplaît aux Français de Monastir de se voir regentir par un adolescent de l'île de Favignana.

Qu'il renseigne le journal italien si son directeur veut bien utiliser ses brillantes facultés, mais qu'il s'occupe le moins possible des Français.

Per Bacco, laissez-nous donc tranquilles, jeune homme, et puisque vous n'avez rien à faire, reprenez les armes de vos ancêtres, elles vous seront plus profitables que cette malheureuse plume que l'on vous a mis entre les doigts.

— Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales. Qu'on se le dise.

E. FAURE ET C^{ie}
 14, Rue d'Italie, TUNIS

Spécialité de Chaussures en tous genres
 Rayon spécial pour enfants et fillettes
 ARTICLES TRÈS SOLIDES ET GRAND LUXE
BONNETERIE
 BAS ET CHAUSSETTES
 Maison de Confiance — Prix Fixe

COMPAGNIE DU GAZ
 ET
 Régie co-intéressée des Eaux de Tunis

SOCIÉTÉ ANONYME
 CAPITAL : 3.000.000 de francs

Avis aux actionnaires
 MM. les actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 34 des statuts, en Assemblée générale ordinaire, au bureau de la Société, à Paris, rue Taibout, 63, pour le samedi 26 avril prochain à trois heures précises.

Ordre du jour :
 Rapport du Conseil d'administration;
 Rapport du commissaire;
 Approbation des comptes et fixation du dividende;
 Nomination du ou des commissaires;
 Nomination d'administrateurs.
 Les titres doivent être déposés avant le 11 avril, au siège social ou à la banque de Tunisie, à Tunis, ou au bureau de la Compagnie, à Paris, 63, rue Taibout.
 Les récépissés de dépôt sont admis.
 Le Conseil d'Administration.

BIZERTE
GRAND HOTEL D'EUROPE
 ANGELVIN, propriétaire
 ÉLECTRICITÉ TÉLÉPHONE

HUNYADI JANOS
 La meilleure eau purgative naturelle

Demandez dans les Établissements
l'Absinthe BERGER
 la plus répandue et la meilleure entre toutes.
 Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'**Anémie** est les **Fer physiologique**.
 (Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)
 Préparateur: **CH. MALACKOWSKI**, Pharmacien
 4, rue d'Allemagne — TUNIS
 Laboratoire spécial des médicaments granulés et rigoureusement titrés: Glycérophosphates, Kôla, etc.

A VENDRE dix obligations tunisiennes à 495 francs net.
 S'adresser au bureau du journal de 9 à 11 heures.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.
 Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

L'INDICATEUR TUNISIEN
 ÉDITION DE 1902
 Un fort volume relié, de près de 1.200 p. En vente chez tous les libraires
 Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction
 8, Rue d'Alger. — TUNIS

GRAND HOTEL MODERNE
 MAXÉVILLE
 TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS
 Maison de luxe et de premier ordre
 Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

RAYMOND VALENSI
 Ingénieur-Architecte
 22, rue de Russie, 22
 Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
 Plans, Projets, affaires à forfait

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS
 Autorisés par décrets beyicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
 BUREAUX : 12, Rue de Hollande

DEMANDEZ PARTOUT
L'Amer et le Fernet LICARI
 Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.
Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

Français marié père de trois enfants demande place quelconque : commerce, administration, gérance.
 S'adresser au bureau du journal.

Leçons d'Arabe parlé e. régulier par professeur diplômé.
 Recommandé par la *Petite Tunisie*.
 S'y adresser.

Dame Française demande occupation quelconque : travaux de couture, place de concierge ou gérance de bureau de tabac. Recommandée.
 S'adresser au bureau du journal.

Jeune Dame Française, ayant son brevet, donnerait des leçons chez elle ou à domicile.
 S'adresser au bureau du journal.

Français polyglotte, connaissant principalement à fond l'Anglais et l'Allemand donnerait, à prix modérés leçons de ces langues à domicile. Recommandé par le journal.
 S'y adresser.

Grande Teinturerie Lyonnaise
J. SORREL
 4, Rue d'Allemagne, 4
 à côté des Magasins Orosdi-Back
 TUNIS

USINE A VAPEUR
HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
 Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
 Dépôt : Pharmacie NEE

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
 Dr Ph. Bernard.

GRAND HOTEL DE FRANCE
 Place de la Kasbah
GAUSA
 Se recommande aux touristes et voyageurs pour son confort et sa bonne cuisine.

AGENCE AGLOT
 1 bis, rue Es-Sadikia
SERVICE DES BAGAGES
 EXPEDITIONS
Camionnage et Transit

TUNIS-HOTEL
 12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
 GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
 Service à la carte et à prix fixe
 Salons pour Familles
 Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
 MÉDAILLE OR ET ARGENT

DATTES A. BONNEFANT
 Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Demostys. — Par correspondance : Bonnantant, Tunis.
 Le gérant : **EM. LAGROIX**
 Imprimerie de la Petite Tunisie

Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc. qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
 S'adresser à son représentant à la Gare Française



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :
 Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
 (sous le contrôle de l'État)
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.
 Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **Crédit Foncier de France**. S'adresser pour tous renseignements, à **M. G. ATTIA**, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUN MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine
TUNIS - 20, RUE D'ITALIE, 20 - TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
 des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
 de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
 Exposition Universelle Paris 1900
 MODÈLE DU FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, **M. AVICE**, place du Tribunal, Tunis

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines

MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

DATTES MANDARINES

Et autres produits tunisiens
Colis-postaux pour tous pays

MAISON : E. TOUZE, 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés

Succursale de Tunis, Avenue de France

La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.

Elle délivre des chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.

La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.

Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0, à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).

Ces bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DEPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 % - de 6 mois à 1 an 2 1/2 - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2 - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 % - de 2 ans au delà 3 1/2 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

à El-Afrane (banlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carrouba)

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre

PLÂTRE

« Pierre à bâtir et Pierre de taille »

BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses. Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

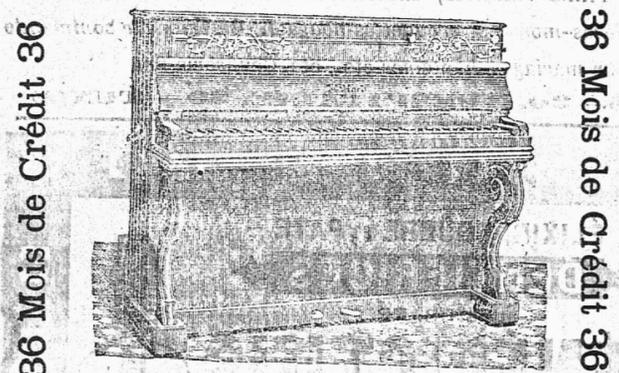
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments divers

M. DURAZZANO

Tunis - 8, Rue Amilcar, 8 - Tunis



36 Mois de Crédit 36

Vente, Location, Echange

Accords et Réparations

SEUL DÉPOSITAIRE DES PIANOS BOISSELOT

Dépôt des Editions G. Ricordi & C^o

Maison BELAISCH et GOZLAN

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR

pour la fabrication du meilleur plâtre du pays

Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA

pour fabrication marseillaise de briques de 1^o qualité

Usine à BOU-KAFFRA

pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique

CIMENT, TUILLES, CARREAUX, BOIS, ETC.

Adresser les commandes, 14, rue de Rome — TUNIS

ou au siège social à Bab-el-Khadra

VILLE DE BIZERTE

KURSAAL - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT

Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte

REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

Prix Modérés

Prix Modérés

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille

et briquettes

A. MILITTE

Magasins : rue du Maroc, ancien

Fondouk au Charbon.

TUNIS

Pasteurisation des vins

APPAREIL BOURDIL

de Narbonne

S'adresser à M. Fernand ARNAUD

Consignataire, rue de Strasbourg

DROGUERIE, PEINTURE

HERBORISTERIE

M. CAMISON

11, rue d'Allemagne, TUNIS



"L'ERMOTOR"

EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE

Agent Général : P. LECLERGO

11, Rue Es-Sadikia — Tunis

TERMINUS-BUFFET-HOTEL

GARE FRANÇAISE

la meilleure situation de Tunis

CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial.

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

Service spécial de Déménagements

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

MAGASINS DE DÉPÔTS

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et figures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,

Pain de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ÉCURIE CHANTILLY

Tunis — Rue de Norvège — Tunis

Blanc et Mifsud

Pension de Chevaux et de Voitures

ACHAT ET VENTE DE CHEVAUX ET VOITURES

Location de Chevaux, Charrettes anglaises, etc.

Dressage de Chevaux

PROCHAINEMENT

Grand arrivage de Chevaux d'Algérie

A Vendre paire de Chevaux

paire de poneys trotteurs, une jument, un cheval de selle et un attelage pour dame

S'adresser à l'Écurie Chantilly, rue de Norvège

PAPIERS PEINTS, VITRAUX

La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur

d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix

de papiers peints nouveaux dessins.

Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin

seront maintenus.

Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et

Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, Rue d'Italie, TUNIS

LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public

après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de

toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Céphalalgies, d'emploi certain, pour brûlures et

plaies excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et C^o

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc

Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals

Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie

SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareils de passage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR

Très peu gazeuse Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers

et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme

des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris

Tunis, en spécifiant s'il est la source Régence ou la source Pasteur

que l'on désire.

Hotel-Restaurant des Négociants

9, rue Amilcar — TUNIS

PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50

Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné

S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis

Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chémiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^o

DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage.

Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.

Le pneumatique pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.

S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^o Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur Ville de Sfax Capitaine Bousquet partira directement pour Marseille le... 1902.

Prix des passages pour Sousse : 1^{re} classe : 30 fr. nour. et droits de canal compris; Pont : 11fr.50 sans nour.; droits du canal compris

Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C^o DE NAVIGATION MIXTE

C^o TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, Tripoli et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.

DE BIZERTE tous les vendredis, à 7 h. du matin.

DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

DE PALERME, tous les dimanches, 7 heures du matin

A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. du matin,

A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.

POUR BIZERTE LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.

DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.

DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.

DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.

DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.

Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

L'Agent principal, J.-B. PÉDGLUPÉ

A la Ville de Sfax

11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS

HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE

Colis-postaux rendus à domicile

Tunisie..... 10 kil. 15 50

France..... 5 — 8 10

10 — 16 95

5 — 8 70

Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40

Italie, Hollande 5 — 8 90

Autriche..... 5 — 9 90

Angleterre..... 5 — 10 70

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges

Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix

toujours en magasin

P. DANA

9, Rue Es-Sadkia, 9 — Tunis

Camionnage

aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels</